



PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE

2018/2021



Sommaire

Introduction	3
Politique éducative de la ville	4
Orientations de la ville	5
Objectifs de projet	5
Périmètre et public du Projet éducatif de Territoire.....	6
Durée du Projet éducatif de Territoire	6
Partenaires du Projet éducatif de Territoire.....	7
Présentation du territoire	7
Présentation générale des actions	8
La gestion des inscriptions.....	9
Développement d'actions spécifiques à Courbevoie	10
Les principes de base du projet éducatif.....	11
L'articulation des temps de l'enfant	12
L'organisation des Nouvelles Activités Péri-éducatives	14
Les parcours	16
L'information des familles	18
Quelques chiffres clés.....	18
Les ressources mobilisées pour la mise en œuvre du projet	18
Les moyens mobilisés	20
Le bilan et la retransmission	20

PROJET EDUCATIF DE COURBEVOIE

Introduction

La ville de Courbevoie a décidé de conserver l'organisation actuelle de la semaine scolaire, sur 4 jours ½, en tenant compte d'une concertation élargie à tous les acteurs de la communauté éducative.

A ce titre, l'organisation suivante a été pérennisée :

- Lundi, mardi, jeudi : classe de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30
- Le mercredi et vendredi : classe de 8H30 à 11H30
- Le vendredi après-midi : nouvelles activités péri éducatives de 13H30 à 16H30

Il est rappelé que la réforme des rythmes scolaires a permis aujourd'hui de structurer et de formaliser le travail éducatif réalisé au sein de l'école et « à côté » de l'école, c'est-à-dire dans les structures d'accueil de loisirs pour mineurs, les associations sportives et culturelles et au sein des familles. L'ensemble est donc partagé par les acteurs en charge de ces enfants et permet de créer une cohérence éducative entre tous, pour le bien-être de l'enfant.

Elaborer une organisation de la journée, de la semaine et articuler au mieux les temps scolaires et les temps périscolaires ont constitué deux des leviers importants de cet objectif. (Voir décret n° 2013-77- des 24 01 2013 relatifs à l'organisation du temps scolaire et proposition de PEDT.

Il s'agit bien à Courbevoie de mobiliser toutes les ressources et les potentialités de l'élève, pour lui permettre d'enrichir ses compétences et de s'épanouir pleinement.

La politique éducative de la ville

La Ville de Courbevoie est engagée depuis de nombreuses années dans une politique éducative ambitieuse et exigeante pour tous les enfants et jeunes de son territoire.

Elle s'appuie sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qui définit l'éducation dans son article 29,

« *L'éducation de l'enfant doit viser à :*

- *Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ; (...)* »

La Ville de Courbevoie souhaite que ces orientations soient appliquées dans le respect de plusieurs valeurs constituant les fondements républicains :

- **La laïcité** : l'égalité de tous doit être garantie, quelle que soit l'origine, les croyances, l'ethnie, l'âge, l'appartenance sociale ;
- **La démocratie** doit être favorisée afin d'encourager la participation des partenaires dans les choix et l'évaluation des objectifs, dans une logique de coéducation ;
- **La solidarité** doit être développée pour
 - Mettre en œuvre des mécanismes de coéducation impliquant tous les acteurs de la vie de l'enfant et s'appuyant sur la mixité et la mobilité sociale
 - Garantir l'égalité d'accès aux loisirs en favorisant leur accessibilité financière et matérielle
- **La mixité sociale** doit être visée : la diversité et la confrontation de la pluralité doivent favoriser l'ouverture aux autres, au-delà de l'environnement proche de l'enfant ;

- **Le partage et le respect** : les orientations définies doivent être discutées avec l'ensemble des acteurs éducatifs afin de déterminer des valeurs communes, fondant les bases de leur action.

Les orientations

La ville de Courbevoie a traduit sa volonté politique en matière d'éducation en engageant, à l'aide de tous ses partenaires, des ressources financières et humaines afin de développer des actions novatrices propices à l'épanouissement de l'enfant.

Notre priorité est que tous les enfants puissent bénéficier des activités proposées dans le domaine de l'éveil, de la découverte, des arts, de la culture et du sport, en pérennisant les actions mises en places depuis maintenant 3 ans.

Objectifs

1. Favoriser la réussite scolaire
2. Mobiliser de façon coordonnée tous les partenaires, « les familles, les enseignants, les professionnels de l'animation, du sport et de la culture »
3. Permettre à l'enfant de se construire et d'être acteur de son parcours personnel
4. Développer l'apprentissage de la citoyenneté, du vivre ensemble et le sens des responsabilités
5. Permettre l'égalité d'accès sans discrimination

6. Donner des repères simples et rassurants à l'enfant
7. Orienter l'enfant vers la découverte d'apprentissages complémentaires qui concourent à sa réussite scolaire et à son épanouissement

Périmètre et public du Projet Educatif de Territoire

Ce nouveau projet éducatif de territoire porte sur le temps des nouvelles activités péri éducatives mis en œuvre le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 par l'Etablissement Public Administratif VAL Courbevoie.

Territoire concerné : l'ensemble de la ville et des équipements communaux et associatifs.

Les écoles :

Les accueils de loisirs, les mercredis, les vacances et les activités périscolaires sont organisés dans les 35 écoles publiques, les 3 accueils de loisirs autonomes et les 5 maisons du VAL.

Les élèves potentiellement concernés :

Le public visé est celui des enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire (3 à 12 ans).

- **Ecoles publiques**

- Ecoles maternelles : 3045
- Ecoles élémentaires : 4407

Total : 7452 (Effectifs au 31 janvier 2018)

Durée du Projet Educatif de Territoire

Le projet est établi pour une durée de trois ans.

Partenaires du Projet Educatif de Territoire

Partenaires Institutionnels :

- Ville de Courbevoie
- VAL Courbevoie
- Inspection de l'éducation nationale (8ème circonscription de Courbevoie)
- DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education National) des Hauts-de-Seine
- DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) des Hauts-de-Seine
- Préfecture des Hauts-de-Seine
- La CAF

Partenaires Associatifs :

- Parents d'élèves (PEEP, FCPE, LIPE, APIFA de Courbevoie, les associations indépendantes)
- Associations culturelles et sportives

Présentation du territoire

Courbevoie, ville du département des Hauts-de-Seine, compte 85 322 habitants (recensement 2014) dont 10 % de la population a entre 2 et 11 ans.

La Ville assure la gestion de 35 écoles maternelles, élémentaires et primaires.
Le VAL Courbevoie a la responsabilité des 35 accueils de loisirs situés dans les écoles, de 3 structures autonomes et de 5 Maisons du VAL.

Présentation générale des actions

Les services de la Ville et du VAL proposent aux familles plusieurs services associés à l'enseignement en maternelle et en élémentaire : la garderie du matin et du soir, la restauration scolaire, les études surveillées, les activités postscolaires, les NAP, les accueils de loisirs mercredis et vacances, les séjours (colonies), ainsi que les classes d'environnement.

Les équipes d'animation veillent à développer chez les enfants leur sens de l'initiative et de la responsabilité via une éducation à la citoyenneté au travers de projets solidaires par un travail coopératif.

Les services de la Ville et du VAL ont réparti le territoire en plusieurs secteurs : des coordinateurs supervisent les équipes d'animateurs, d'Atsem et d'agents des écoles.

L'accueil des enfants en situation de handicap est une priorité : du personnel dédié est embauché pour compléter les équipes d'AVS (auxiliaires de vie scolaire) de l'Education nationale.

La gestion des inscriptions

L'établissement public administratif VAL (Vacances animation loisirs) a été créé en 2005 pour prendre en charge de l'organisation des temps périscolaires et extra scolaires. Les services municipaux, Direction de l'éducation et Guichet famille, participent à la gestion des inscriptions.

Le logiciel CONCERTO a été installé afin de mieux gérer les bases de données des familles.

La création d'un Espace famille permet à celles-ci de gérer leur compte en ligne. Une nouvelle plate-forme est en train d'être déployée afin de succéder progressivement à l'Espace famille : « Courbevoie chez moi ».

Possibilités offertes depuis ce nouvel espace :

- Inscriptions scolaires
- Inscriptions périscolaires, à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi, aux activités postscolaires, aux séjours de vacances
- Réservation une présence à une activité ou signalement d'une absence
- Modification des inscriptions périscolaires
- Gestion du compte en ligne
- Modification des données personnelles

Développement d'actions spécifiques à Courbevoie

- Parcours culturels : liaison entre toutes les écoles et tous les équipements culturels de la Ville
- Une bibliothécaire affectée par la Ville dans chaque école élémentaire

- Différentes formes de soutien scolaire
- Le soutien à la lecture (Lire et faire lire)
- Les activités postscolaires
- Le Conseil municipal des jeunes
- Les classes transplantées
- Les voyages et séjours vacances
- Le développement de l'usage et des outils informatiques et numériques dans les écoles et les accueils de loisirs (exemple : Wifi et vidéo projecteur interactif dans chaque classe élémentaire)
- Une plate-forme interactive d'enseignement de l'anglais
- Un pôle handicap composé d'accompagnants pour les enfants en situation de handicap
- Un dispositif d'éducation à la santé
- Un BIJ (Bureau Information Jeunesse)
- Des ateliers « vert » Cloarec et Deschanel

Articulation du PEDT avec les dispositifs existants :

- Accueils de loisirs : afin de favoriser une certaine cohérence sur tous les temps de la journée de l'enfant, les équipes d'animation veillent à ce que leurs projets pédagogiques soient complémentaires des projets d'école développés par les équipes enseignantes.
- Parcours culturels : Projet mis œuvre dans le cadre d'un partenariat avec l'IEN et les équipements culturels de la ville (Musée Roybet-Fould, Conservatoire de musique, Cinéma Abel Gance, Bibliothèques municipales, Centre culturel). Les parcours ont été élaborés en conformité avec les objectifs de la circulaire

ministérielle du 03-05-2013 « le parcours culturel et artistique » et en concertation avec les deux acteurs.

- CLAS : Dans le cadre des intentions éducatives des Maisons du VAL, ces activités de soutien scolaire répondent aux objectifs suivants : travailler en complémentarité avec l'Education nationale en se focalisant sur des diagnostics communs.

Cette offre diversifiée et qualitative est proposée par les services municipaux, les établissements publics et les associations, très mobilisés autour de la politique éducative de la Ville.

Les principes de base du projet éducatif

La réforme des rythmes scolaires a fait entrevoir de nombreuses possibilités pour enrichir le parcours éducatif de chaque enfant en coopération avec les acteurs en charge de l'éducation, en développant :

- Le travail sur le langage et les activités d'écoute pour les plus petits
- L'éveil et la découverte avec la possibilité d'une progression selon les aptitudes de chacun
- Une pédagogie ludique, artistique, culturelle et sportive pour tous, libérée des contraintes d'évaluation
- Le travail d'accompagnement autour de la question du « vivre ensemble »

L'articulation des temps de l'enfant

La journée de l'enfant en école maternelle :

	8h- 8h30	8h30 – 11h30	11h30 - 13h30	13h30 – 16h30	16h30 – 17h	17h00 - 18h45/19h30
Lundi	Garderie du Matin	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	Sortie	
					Goûter	Post scolaire et/ou Garderie
Mardi	Garderie du Matin	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	Sortie	
					Goûter	Post scolaire et/ou Garderie
Mercredi	Garderie du Matin	Enseignement	Garderie du midi 11h30 12h30	Sortie		
			Pause Méridienne + Accueil de loisirs			
Jeudi	Garderie du Matin	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	Sortie	
					Goûter	Post scolaire et/ou Garderie
Vendredi	Garderie du Matin	Enseignement	Pause Méridienne	Sortie	Sortie	
				NAP	Goûter	Post scolaire et/ou Garderie

* **NAP** : Nouvelles Activités Péri éducatives

La journée de l'enfant en école élémentaire :

	8h – 8h30	8h30 – 11h30	11h30 13h30	13h30 – 16h30	16h30 – 17h	17h00 – 18h45 /19h30
Lundi	Garderie du Matin	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	Sortie	
					Goûter	Etude ou Post scolaire puis Garderie
Mardi	Garderie du Matin	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	Sortie	
					Goûter	Etude ou Post scolaire puis Garderie
Mercredi	Garderie du Matin	Enseignement	Garderie du midi 11h30 12h30	Sortie		
			Pause Méridienne + Accueil de loisirs			
Jeudi	Garderie du Matin	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	Sortie	
					Goûter	Etude ou Post scolaire puis Garderie
Vendredi	Garderie du Matin	Enseignement	Pause Méridienne	Sortie	Sortie	
				NAP	Goûter	Post scolaire et/ou Garderie

* **NAP** : Nouvelles Activités Péri éducatives

L'organisation des Nouvelles activités péri-éducatives

Les temps d'activités péri-éducatives sont élaborés par les équipes de VAL Courbevoie, selon des programmes et des objectifs définis en cohérence avec les projets d'école.

L'inscription des enfants sur ce temps est obligatoire.

Sur ce temps (13h30-16h30) les enfants seront placés sous la responsabilité du VAL. Le taux d'encadrement est le suivant : 1 animateur pour 14 enfants en maternelle et 1 animateur pour 18 enfants en élémentaire.

Compte-tenu de la spécificité de certaines activités et de l'âge des enfants, le taux d'encadrement peut varier sans toutefois dépasser le taux réglementaire.

Le directeur de l'accueil du VAL est présent sur ce temps pour orchestrer la gestion de la demi-journée et la répartition des enfants dans les activités.

Le coordinateur de secteur VAL supervise les organisations et vise à harmoniser dans son secteur les pratiques. Il assure le lien avec le coordinateur des agents des écoles et la direction du VAL.

Les particularités de la maternelle font l'objet de priorités :

- Favoriser un temps pour se reposer et pour jouer : En alternance avec la sieste pour les plus petits et un temps de repos pour les plus grands, les enfants peuvent participer aux activités dans un espace jeux aménagé dans une ambiance paisible. Ces espaces organisés doivent permettre aux enfants de

pratiquer des activités calmes : écouter des histoires, regarder des albums. Ce temps non contraint doit privilégier le repos.

- Proposer un temps d'activités dirigées et coordonnées : Les ateliers ne durent pas plus de 45 minutes, ils favorisent les créations manuelles, l'expression corporelle, les activités autour du langage.
- Limiter les intervenants. Les animateurs référents de la semaine prennent en charge les enfants, ce qui favorise la gestion de la répartition dans les activités en toute sécurité, la gestion de la demi-journée en prenant en compte la fatigue de l'enfant ou au contraire sa vitalité.
- Limiter les déplacements. L'expérience acquise et la concertation avec les enseignants conduisent à mener des activités au sein de l'école, grâce à la mutualisation des espaces établie entre le Directeur de l'école et le Directeur de l'accueil de loisirs.

En maternelle, les activités se déroulent dans les écoles. Les ateliers ne peuvent pas excéder $\frac{3}{4}$ d'heure. Une attention particulière est portée sur l'alternance des activités et des temps de repos.

En élémentaire, l'après-midi est articulée en deux temps.

Le regroupement des activités permet l'allongement de la durée des activités et la mobilisation des équipements municipaux culturels et sportifs plus importante.

Les équipes se concentrent sur des projets innovants et veillent à prévenir la redondance des contenus et l'ennui chez l'enfant.

Les parcours

Les parcours sont organisés, selon des modules conçus en ateliers pédagogiques adaptés et ciblés autour d'une même thématique. Ils consistent à favoriser concrètement et au-delà de la sensibilisation, l'implication et l'engagement de l'enfant, à travers des applications ludiques et à permettre à chaque enfant de s'approprier le thème proposé en faisant appel à sa créativité pour acquérir de nouvelles compétences.

Les 3 thématiques :

- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées : sportives, artistiques, culturelles, et citoyennes

- 1 parcours sportif :** les jeux sportifs et de plein air, l'expression corporelle, la natation, le tennis de table, le badminton, le volleyball, le VTT, l'aviron, la boxe française, le judo, l'athlétisme, la gymnastique rythmique, le basketball, le handball, les sports innovants (acrosport, ultimate, bumball, scratchball, tchoukball, bootcamp), le football et le cecifoot.
- 2 parcours art et culture :** la littérature jeunesse, le théâtre, la danse moderne Jazz, les arts plastiques, la musique, la découverte du patrimoine, les arts du cirque, la bande dessinée, la photographie, le cinéma, la robotique, le montage vidéo (mashup table).
- 3 parcours environnement et citoyenneté :** le jardinage, la récupération, l'Agenda 21, le cycle de l'eau, les dangers pour la planète, les dangers domestiques, les droits de l'enfant, la sécurité routière, la découverte de la diversité des cultures, des intérêts, des façons de vivre, découverte et prévention du monde canin.

Des activités plus libres mais coordonnées seront organisées en divers ateliers de sensibilisation.

La sensibilisation permet de présenter un thème de manière ludique afin de susciter l'intérêt chez l'enfant et s'assurer qu'il s'intègre dans le cadre de l'animation. Les ateliers seront variés et s'efforceront de susciter l'envie de faire, de créer et l'envie d'apprendre.

Chaque enfant fréquentant régulièrement les NAP doit pouvoir suivre au moins un cycle (cf. ci-dessous) au sein de chaque parcours.

Les critères d'organisation et de répartition des activités :

- Le projet pédagogique en cohérence avec le projet d'école
- La capacité des locaux mis à disposition dans chaque école et dans les équipements municipaux
- La réglementation en termes de sécurité
- L'âge des enfants
- Le type d'activité

Les activités se dérouleront dans l'école ou dans les équipements sportifs et culturels par cycles selon les périodes définies :

6 périodes (cycles) :

Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6
De la rentrée scolaire aux vacances de la Toussaint	De la fin des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël	De la fin des vacances de Noël aux vacances d'Hiver	De la fin des vacances d'Hiver aux vacances de printemps	De la fin des vacances de printemps à fin mai/début juin	De fin mai/début juin aux vacances d'été

L'information des familles

- Les tarifs et les tranches du quotient familial
- La brochure des activités Postscolaires de l'année à venir
- Les programmes des nouvelles activités péri éducatives propres à chaque école
- L'Espace famille (Info flash, info pratique) et le portail Courbevoie chez moi
- Les blogs des accueils de loisirs et des Maisons du VAL
- Les plaquettes et affiches pour les séjours
- Le site internet de la Ville
- Le magazine municipal Courbevoie Mag

Quelques chiffres-clef

En concertation avec la communauté éducative et les parents, la Ville propose jusqu'à 43 activités.

79 intervenants spécialisés seront mobilisés chaque semaine ainsi que 360 animateurs et directeurs.

En tenant compte du bilan financier du précédent contrat et des objectifs du nouveau PEDT, les recettes attendues sont :

- Le fond d'amorçage pour 2017 : 378 516 €
- L'aide spécifique de la CAF en 2017 : 224 635 €
- La participation des familles en 2017 : 466 821 €

Les ressources mobilisées pour la mise en œuvre du projet

Toutes les ressources de la ville sont mobilisées et déployées sur ces temps et sur l'ensemble du territoire.

- animateurs de VAL Courbevoie
- Directeurs d'école
- Enseignants
- Conseillers pédagogiques de l'IEN
- Fédérations et associations de parents d'élèves
- ATSEM, personnel de restauration et d'entretien, agents d'accueil
- BCDistes
- Pôle handicap
- Auxiliaires de vie scolaire
- Educateurs sportifs municipaux
- Professeurs de musique du Conservatoire
- Bibliothécaires municipaux
- Animateurs du Cinéma Abel Gance
- Animateurs du Musée Roybet-Fould
- Intervenants extérieurs

Les moyens mobilisés

Le partenariat déjà initié et développé avec l'Inspection de l'Education Nationale de circonscription est consolidé par un échange riche en construction de projets, tant en termes éducatifs qu'en termes organisationnels.

Dans les écoles et sur les temps NAP, les enfants sont notamment pris en charge par les animateurs de VAL Courbevoie, les professeurs du Conservatoire, les bibliothécaires, les BCDistes des écoles, les intervenants du Musée Roybet Fould, les éducateurs sportifs, etc.

Les activités sont réparties sur tout le territoire selon une planification qui tient compte des contraintes des locaux, de la situation géographique de l'école et de l'effectif des enfants.

L'inventaire réalisé favorise et optimise l'utilisation des équipements sportifs, culturels et de loisirs de proximité.

La Charte de mutualisation des locaux dans les écoles est le résultat d'un travail collaboratif entre la Direction de l'éducation, VAL Courbevoie, les enseignants, les services du Sport et la Culture. Elle permet d'identifier les espaces partagés dédiés aux activités. Elle est réévaluée au fur et mesure de l'évolution des besoins.

L'organisation du travail des ATSEM s'adapte au nouvel emploi du temps notamment pour la prise en charge des enfants le matin pendant la garderie, et le vendredi au moment de la transition après la classe puis de la sieste.

Le bilan et la retransmission

Chaque trimestre depuis la rentrée 2014, le VAL organise une « réunion d'échanges et d'informations » entre les équipes d'animateurs et les représentants de parents d'élèves dans chaque accueil de loisirs. Ce temps privilégié permet de faire des points d'étape réguliers avec la communauté éducative sur tous les temps péri et extra scolaires, entrant dans le champ du PEDT.

Par ailleurs, en fin d'année scolaire, la direction du VAL réunit l'ensemble des intervenants afin d'établir un bilan de l'année passée et d'anticiper l'année à venir.

Coordination du PEDT: Madame Sandrine Locqueneux, Maire Adjointe déléguée au VAL Courbevoie et projet éducatif s.locqueneux@ville-courbevoie.fr

Référents dans les écoles

Les directeurs d'accueil de loisirs, chargés de la mise en œuvre de la réforme dans les écoles.

Périodicité de l'évaluation du projet :

1 fois par an

Un bilan annuel est élaboré en tenant compte des indicateurs ci-dessous. Le suivi du PEDT est assuré par la direction du VAL Courbevoie et par la Direction de l'Éducation.

Indicateurs Retenus des Nouvelles Activités Péri-éducatives

➤ *Indicateurs Quantitatifs :*

- Le nombre d'inscrits,
- Le nombre de participants,
- Les modalités d'articulation du temps scolaire et périscolaire
- Les espaces communs mutualisés : les contraintes, les atouts
- Les espaces dédiés aux accueils de loisirs
- Les salles de classes
- Les établissements extérieurs (conservatoire, gymnases, piscine, patinoire, bibliothèques et le musée)

➤ *Indicateurs Qualitatifs :*

- Types d'activités proposées : les parcours
- Activités ouvertes aux enfants porteurs de handicaps
- La complémentarité avec les différents temps éducatifs
- L'organisation des transitions et des responsabilités

- Les axes prioritaires
- L'encadrement
- Les acteurs responsables de la mise en œuvre de l'activité : Mairie, VAL, associations
- Le statut des intervenants
- Contractualisation ou existence de convention

Signataires du projet :

Le DASEN

La DDCS

La CAF

La préfecture

le Maire

Le VAL